EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Envoyé en préfecture le 15/07/2019 Reçu en préfecture le 15/07/2019

Affiché le

ID: 033-253306310-20190710-2019_04_42-DE

Nbre de membres en exercice: 17 Nbre de membres présents: 8 Nbre de suffrages exprimés: 8

Votes: Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille dix neuf, le dix juillet à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, à la suite d'une première réunion convoquée à 14h00 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de ROFFIGNAC, en la salle de réunion de la CdC de l'Estuaire à Braud et Saint-Louis.

Date de convocation: 03 juillet 2019

<u>Etaient Présents</u>: Mmes De ROFIGNAC - GOT - GUILLEN - QUENTIN. MM DELAUNAY- GIRARD - PLISSON- FERCHAUD

Délibération N°2019-04-042: Lancement d'une étude sur l'amélioration du Référentiel Inondation Gironde

Vu le CGCT:

Vu le PAPI Estuaire de la Gironde et ses dispositions de l'action 1.8;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. de lancer cette action en partenariat avec le CEREMA et les partenaires locaux portant sur l'amélioration du Référentiel Inondation Gironde d'un montant total de 100 000 euros TTC;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à l'action

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention auprès des Services de l'état correspondant à 50 % du coût total payé par le SMIDDEST;

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 10 juillet 2019

La Présidente

Vale Hell Estuaire

Mme. la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.